

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
août
2018

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 22 août 2018 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

180801

PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2018 sont adoptés tel que rédigés.

Adopté unanimement

180802

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2018

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 535 708.46\$ et celui des revenus de 36 857.28\$ pour le mois de juin 2018 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	85 082.53 \$
Sécurité publique :	123 604.82\$
Transport :	73 180.77 \$
Hygiène du milieu :	147 971.71 \$
Santé et bien-être :	656.98 \$
Aménagement et urbanisme :	21 501.30 \$
Loisirs et culture :	83 710.35 \$
Frais de financement :	0.00 \$

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 294 343.69\$ et celui des revenus de 52 690.54\$ pour le mois de juillet 2018 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	37 054.75\$
Sécurité publique :	17 172.51\$
Transport :	65 359.52 \$
Hygiène du milieu :	43 388.53 \$
Santé et bien-être :	126.40 \$
Aménagement et urbanisme :	2 320.22 \$
Loisirs et culture :	82 031.26 \$
Frais de financement :	46 890.50 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

AVIS DE MOTION

Je, Réjean Boutin, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, que le règlement 18-313 portant le titre de « Règlement sur la gestion contractuelle » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Réjean Boutin, conseiller

AVIS DE MOTION

Je, Majorie Asselin, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, que le règlement 18-314 portant le titre de « Règlement modifiant le Règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Majorie Asselin, conseillère

180806

PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 18-313 PORTANT LE TITRE DE « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »

Je, Réjean Boutin, conseiller, dépose un projet de règlement qui a pour objet de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 C.M. et de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de septembre 2018.

Réjean Boutin, conseiller

180807

PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT 18-314 PORTANT LE TITRE DE « RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-264 « RÈGLEMENT SUR LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET
DES PROPRIÉTÉS » »

Je, Majorie Asselin, conseillère, dépose un projet de règlement qui a pour objet de réviser certaines annexes du règlement en vigueur afin de notamment modifier les limites de vitesses sur les chemins publics. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de septembre 2018.

Majorie Asselin, conseillère

180808

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
850 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse souhaite emprunter par billets pour un montant total de 850 000 \$ qui sera réalisé le 29 août 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
17-301 (Hêtrière ouest)	425 000 \$
17-301 (Hêtrière ouest)	425 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 17-301, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 - les billets seront datés du 29 août 2018;
 - les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 février et le 29 août de chaque année;
 - les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
 - les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	73 200 \$	
2020	75 800 \$	
2021	78 200 \$	
2022	80 600 \$	
2023	83 200 \$	(à payer en 2023)
2023	459 000 \$	(à renouveler)

2. QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 17-301 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 août 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté unanimement

180809

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint Charles de Bellechasse a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 août 2018, au montant de 850 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
73 200 \$	2,35%	2019
75 800 \$	2,65%	2020
78 200 \$	2,80%	2021
80 600 \$	2,90%	2022
542 200 \$	3,00%	2023

Prix : 98.72300

Coût réel : 3.28377%

2 BANQUE ROYALE DU CANADA		
73 200 \$	3,40%	2019
75 800 \$	3,40%	2020
78 200 \$	3,40%	2021
80 600 \$	3,40%	2022
542 200 \$	3,40%	2023

Prix : 100.00000

Coût réel : 3.40000%

3 CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE		
73 200 \$	3,549%	2019
75 800 \$	3,549%	2020
78 200 \$	3,549%	2021
80 600 \$	3,549%	2022
542 200 \$	3,549%	2023

Prix : 100.00000

Coût réel : 3.54900%

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. QUE la Municipalité de Saint Charles de Bellechasse accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 29 août 2018 au montant de 850 000,00 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 17-301. Ces billets sont émis au prix de 98,72300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.
3. QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté unanimement

180810

OCTROI DE MANDAT
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE RANG DE L'HÊTRIÈRE EST

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le rang de l'Hêtrière Est ;

CONSIDÉRANT que quatre soumissionnaires ont déposés des offres de services.

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat à Englobe pour un montant de 16 010,27\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

180811

OCTROI DE CONTRAT
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE RANG SUD-EST

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le rang Sud-Est ;

CONSIDÉRANT que quatre soumissionnaires ont déposés des offres de services.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat à Englobe pour un montant de 21 074,92\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

180812

OCTROI DE CONTRAT
ANALYSE INSPECTIONS DE CONDUITES D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a octroyé un contrat à Campor Environnement Inc. pour effectuer les inspections des conduites d'égouts dans le cadre de son projet de Collecte de données;

CONSIDÉRANT que des services professionnels en ingénierie sont nécessaires pour analyser les données recueillies.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat d'analyse des conduites d'égout à Tetra Tech QI Inc. pour un montant estimé de 9 000,00\$, en sus.

Adopté unanimement

180813

ACCEPTATION DE VENTE
LOT 5 956 434 (DÉVELOPPEMENT 279)

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte de vendre le lot 5 956 434 à Construction J.P. Pouliot 09 Inc. suivant la promesse d'achat intervenue avec la Municipalité.
2. Le conseil autorise M. Martin Lacasse, maire, et M. Jean-Francois Comeau, directeur général, afin de signer la transaction notariée, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

180814

ACQUISITION D'IMMEUBLE
LOT 2 821 323 (8 AVENUE COMMERCIALE)

CONSIDÉRANT l'acceptation commune des modalités et conditions incluses au projet de promesse d'achat à intervenir entre la Municipalité et les Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire l'acquisition de cet immeuble à des fins de maintien d'une infrastructure communautaire.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise l'acquisition du lot 2 821 323 suivant les modalités du projet de promesse d'achat à intervenir.
2. Le conseil mandate Me Nathalie Leblond, notaire, 2789, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, pour préparer le contrat notarié à intervenir entre les parties.
3. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-Francois Comeau, à signer la promesse d'achat et le contrat notarié à intervenir entre les parties et à signer tous les documents nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution et y mettre toutes clauses qu'ils jugeront utiles.

Adopté unanimement

180815

DEMANDE DE SUBVENTION
L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CHAUDIÈRE-
APPALACHES

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le versement d'une somme de 100\$ à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches pour soutenir la participation de jeunes de St-Charles à la 53^e Finale des Jeux du Québec.

Adopté unanimement

180816

REPRÉSENTATION
BRUNCH COULEURS ET SAVEURS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise la participation de deux personnes pour le brunch couleurs et saveurs, au montant de 20\$ chacune, et qui aura lieu le 26 août 2018 à Saint-Nérée.

Adopté unanimement

180817

FÉLICITATIONS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations aux Amis du Parc Riverain et au comité des Loisirs pour l'organisation de Parc en fête.

Adopté unanimement

180818

REMERCIEMENTS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à monsieur Réjean Lemieux pour la peinture effectuée sur le module de jeux du Parc Dion.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

180821

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Majorie Asselin

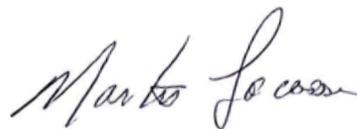
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close à 21 h 00.

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-François Comeau

Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
